

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 1^{er} MARS 2019

Etaient présents : Mmes BIGOT, FÉVRIER, PEREIRA
MM. PANNIER, POUSSE, RICHET, FOURNIER, GOUPY, RADIGUE, SIMON

Etaient absents / excusés : Mme PASQUIER
Mme HUBERT
M. JOURDAIN donne pouvoir à M.RICHET

Secrétaire de Séance : Mme FÉVRIER

L'an deux mil dix neuf, le premier mars à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 février 2019, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur PANNIER Olivier, Maire.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Proposition d'intégration de la commune au groupement de commandes du Conseil Départemental pour le déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques

Le Conseil Municipal est favorable à l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Le compte rendu de la réunion du 1er Février 2019 ne suscite aucune remarque particulière.

✓ **Proposition d'intégration de la commune au groupement de commandes du Conseil Départemental pour le déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président du Conseil Départemental relatif au déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

La durée de ce groupement de commandes pourrait être de cinq ans.

Le service des Réseaux du Département assurera la mise en œuvre des opérations en tant que coordonnateur du groupement.

L'intégration dans ce groupement de commandes n'engendrera pas de charge financière pour la collectivité s'il n'est pas fait appel aux prestations proposées..

Aussi, le Conseil Municipal décide de participer à la démarche groupée proposée par le Département de la Sarthe.

Le Conseil Municipal décide de valider la convention constitutive de groupement de commandes jointes en annexe conformément à l'article 28 de l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics en vue de l'installation sur son territoire d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques :

Elle accepte de désigner comme coordonnateur de ce groupement de commandes le Département de la Sarthe.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide :

- d'entrer dans le groupement de commandes créé en vue de déployer un réseau d'infrastructures de recharge de véhicules électriques
- de valider la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe et d'autoriser le Maire à la signer
- de désigner le Département de la Sarthe comme coordonnateur de ce groupement de commandes,
- s'engage à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet.

✓ **Vote du Compte Administratif 2018 et approbation Compte de Gestion 2018 Commune**
Fonctionnement

- Recettes réalisées : 858 261,45 €

- Dépenses réalisées : 731 277,31 €

➤ **Résultat Exercice : 126 984,14 €**

- Excédent antérieur : 87 276,72 €

Résultat de clôture : 214 260,86 €

Investissement

- Recettes réalisées : 164 604,05 €

- Dépenses réalisées : 279 479,23 €

➤ **Résultat de l'exercice (Déficit) : - 114 875,18 €**

- Excédent antérieur : 72 052,10 €

Résultat de clôture : - 42 823,08 €

Le Compte Administratif 2018 pour la commune se traduit par un excédent de fonctionnement de 214 260,86 € et un déficit d'investissement de 42 823,08 €

Restes à Réaliser Investissement 2018 :

- Recettes : 3 500,00 €

- Dépenses : 3 802,54 €

Solde des Restes à Réaliser : - 302,54 €

Le Compte Administratif de la Commune étant identique au Compte de Gestion du Receveur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- vote à l'unanimité le Compte Administratif 2018
- approuve le Compte de Gestion 2018 du Receveur

✓ **Vote subvention 2019 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Il convient de fixer la subvention attribuée au C.C.A.S pour l'année 2019.

Le résultat d'exercice en 2018 fait apparaître un excédent de 283,40 € en section de fonctionnement, un déficit de 179 € en section d'investissement et que le résultat de global est un excédent de 6 884,31 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir la subvention à 4 500 € pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 4 500 € pour l'année 2019.

✓ **Modifications projet de zonage PLUI suite à réunion avec les personnes publiques associées**

Monsieur le Maire présente ces modifications :

1- Concernant la densité :

Il est demandé que le PLUi et notamment le PADD ne fasse plus apparaître une densité de 12 logements/ha mais que la densité soit a minima de 15 logements/ha.

Sur St-Ouen, 2 secteurs soumis à orientation d'aménagement et de programmation sont concernés par cette densité de 12 logements/ha. Suite à la demande de l'Etat, il convient de prévoir une densité de 15 logements/ha. Cette demande a également été formulée par la CDPENAF suite à une présentation le 15 janvier.

Cela implique :

- la réalisation de 10 logements (au lieu de 8) sur le secteur STO4 Route des 3 Maillets.
- En ce qui concerne la réalisation de 6 logements (au lieu de 5) sur le secteur STO3 Route de Rouzière, le permis d'aménager est en cours d'instruction et ne sera donc pas concerné par cette modification.

2- Concernant les zones d'urbanisation future 1AUh ou 2AUh

L'Etat demande qu'un certain nombre de zones 1AUh soit reclassée en zone 2AUh afin de modérer le potentiel urbanisable à court terme dans le PLUi.

Concernant St-Ouen, il est proposé de reclasser la zone 1AUh STO5 Rue de la Chanvrière en zone 2AUh.

Ce reclassement permettra de mettre la priorité sur l'aménagement des importants secteurs de densification existants dans le bourg. Il est rappelé que le classement en zone 2AUh induit une impossibilité de construire dans l'immédiat mais que cette zone peut être ouverte à l'urbanisation dans le cadre d'une modification du PLUi dès lors qu'il apparaît que les autres secteurs ne permettent pas à la commune de satisfaire à ses besoins en logements.

Pour information, l'enquête publique du PLUI est programmée en juin 2019.

✓ **Recomposition du Conseil Communautaire pour les élections municipales en 2020**

Conformément à l'article L5211-6-1 (VIII) du Code Général des Collectivités Territoriales et dans la perspective des prochaines élections municipales de 2020, une nouvelle répartition des sièges devra être décidée avant le 31 août 2019 par délibération des communes membres de chaque EPCI à fiscalité propre.

Monsieur le Maire présente les deux simulations : la répartition de droit commun (26 sièges) et la répartition actuelle basée sur un accord local (28 sièges).

Pour information, le Préfet doit prendre un arrêté fixant le nombre et la répartition des sièges au plus tard le 31 octobre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable au maintien de la composition actuelle du Conseil Communautaire à savoir 28 sièges : ce qui permet d'avoir 2 élus de notre commune au sein du Conseil Communautaire.

✓ **Questions d'Actualité**

➤ **Logements sociaux**

Madame NADON de Sarthe Habitat viendra en Mairie le 7 mars prochain.

➤ **Travaux électriques Salle Audonienne**

L'entreprise SEG a effectué les travaux électriques permettant de lever les prescriptions du procès verbal de la Sous-Commission de Sécurité de la Sarthe en date du 3 janvier 2019.

➤ **Groupement de commande travaux de curage des fossés et de débroussaillage avec la CDC**

Le marché réalisé par la Communauté de Communes est en cours.

➤ **Fermeture d'une classe à l'école Claire Fontaine**

Monsieur RICHET est allé à une réunion organisée par Madame FONTENEL PERSONNEL, Députée le 15 février dernier en présence de l'inspectrice académique afin d'examiner les possibilités de contrer cette décision.

L'Inspection Académique a annoncé le 26 février dernier 34 fermetures de classe dont 1 pour notre commune.

➤ **Recensement de la population**

Le recensement de la population 2019 est terminé depuis le 16 février dernier et laisse apparaître une très légère hausse par rapport au dernier recensement de 2014.

➤ **Travaux réseau d'eaux pluviales route de la Rouzière**

Le marché réalisé par La Communauté de Communes est en cours dont la date limite de remise des offres est prévue le 15 mars prochain.

➤ **Commission communale des impôts**

La commission se réunira le 14 mars prochain.

➤ **Escapades**

Monsieur RICHET informe les conseillers municipaux que le 27 avril prochain, une journée intitulée « Escapades » sera co-organisées par La Ruche, Centre Social Laigné – Saint Gervais, le Centre Socioculturel Le Val Rhonne, la CDC de l'Orée de Bercé Belinois, la commune de Saint Ouen en Belin et un collectif d'associations et structures du Belinois.

Au programme des balades avec arrivée à l'espace Familles de Saint Ouen en Belin (ou en cas d'intempéries, à l'école) où se tiendra un marché de producteurs locaux et la possibilité de restauration sur place (Boulangerie de Saint Ouen, Traiteur Nadège Jouanneau).

La prochaine réunion de préparation des Escapades 2019 aura lieu le mercredi 6 mars 2019 à 18h30 au centre socio-culturel le Val'Rhone.

➤ **24 h VTT**

Monsieur RADIGUE indique que la réunion de présentation des 24h VTT du 6 juillet 2019 aura lieu le 15 mars prochain où le programme des festivités sera présenté aux différents partenaires.

Il est précisé que du fait de l'organisation de St Ouen fête l'été le 5 juillet, le cinéma qui les années précédentes était projeté le vendredi soir le sera le samedi.

Par ailleurs, un feu d'artifice sera tiré à 23h le samedi.

Monsieur PANNIER rappelle que cette manifestation va faire l'objet d'autorisations de voirie. Il conviendra également de prendre toutes les dispositions nécessaires à la sécurité (plan vigipirate,...)

➤ **Défilé du Carnaval**

Le défilé du carnaval de l'école aura lieu le 9 mars prochain.

➤ **Route des Landes**

Monsieur POUSSE indique que Monsieur DUMAINE de COLAS viendra le 4 mars prochain rendre compte de ses conclusions sur la dégradation rapide de la chaussée refaite en 2013.

➤ **Travaux voirie 2019**

Monsieur POTTIER de l'agence ATESART a rendu ses estimations des travaux projetés en 2019 et les estimations (parties mitoyennes) concernant la commune de Saint Biez leur ont été adressées.

➤ **Epicerie**

Un reportage sur l'épicerie de Saint Ouen en Belin a été diffusé sur LMTV jeudi 28 février dernier.

➤ **Charte forestière**

Monsieur POUSSE informe le Conseil Municipal que Monsieur DE FALANDRE, Chargé de mission pour la charte forestière est recruté par la Communauté de Communes et le Centre Régional de la Propriété Foncière (à mi-temps dans chaque structure). Des conseils pourront donc être donnés aux propriétaires forestiers du territoire communautaire.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le Vendredi 22 mars 2019 à 20h 30.

La séance est levée à 22h 25

La Secrétaire de séance,